



Pour plus d'informations :
Canada.ca/le-coronavirus

Information pour les communautés autochtones :
Canada.ca/coronavirus-info-autochtones

Le point sur la COVID-19

Confirmation des cas et recherche des contacts dans les communautés des Premières Nations

Le système de santé publique et la manière dont les soins sont administrés dans les communautés des Premières Nations varient selon les provinces ou territoires.

Si un cas de COVID-19 est confirmé au sein d'une communauté des Premières Nations, les mesures particulières ou administratives prises par les responsables de la santé régionaux ou locaux varient en fonction des directives provinciales ou territoriales. Toutefois, les principes et les priorités en ce qui a trait à la prestation du soutien requis et la nécessité de s'assurer que chaque cas est correctement géré demeurent les mêmes partout au pays.

Veillez noter que la First Nations Health Authority, qui a pour mandat de surveiller la prestation des soins de santé aux Premières Nations de la Colombie-Britannique, a rédigé le document suivant : *Notice and Follow-up Process for a Confirmed Case in a First Nations Community* (en anglais seulement)

Que se passe-t-il lorsqu'un cas de COVID-19 est confirmé au sein d'une communauté des Premières Nations?

- Les mesures particulières ou administratives varient d'une région à l'autre, mais les priorités demeurent les suivantes :
 - s'assurer que la personne infectée est informée de son état et est au courant des mesures qu'elle doit appliquer pour prendre soin d'elle-même et de ses proches (p. ex. auto-isolement) et qu'elle a accès à des soins médicaux si nécessaire;
 - prendre les mesures immédiates destinées à limiter les risques de propagation du virus, y compris la recherche des contacts, et mettre en œuvre le plan d'urgence local en cas d'épidémie;
 - s'il y a lieu, fournir un soutien supplémentaire à la Première Nation.



Services aux
Autochtones Canada

Indigenous Services
Canada

Canada

Qu'est-ce que la recherche des contacts?

La recherche des contacts est un processus qui vise à retrouver les personnes susceptibles d'avoir été en contact étroit avec une personne infectée par la COVID-19.

- Le processus peut varier dans ses détails d'une région à l'autre, mais la recherche des contacts se fait toujours selon des pratiques bien établies en santé publique.
- Toute personne identifiée comme étant à risque d'infection par la COVID-19 dans le cadre du processus de recherche des contacts sera informée directement par les responsables de la santé publique, qui lui expliqueront également les précautions qu'elle doit prendre (p. ex. auto-isolement chez elle).

Qui est considéré comme un « contact »?

- Quiconque a été en contact étroit avec une personne atteinte par la COVID-19 peut être considéré comme un « contact ». Cependant, le degré de risque d'être infecté varie selon le type de « contact ».
- Tout contact direct – par exemple le fait de donner des soins à une personne ayant reçu un résultat positif au dépistage de la COVID-19, de l'avoir serré dans ses bras ou de l'avoir embrassée, ou d'avoir partagé de la nourriture, des tasses ou des ustensiles avec elle, ou de vivre sous le même toit – est considéré à plus haut risque. Le risque de transmission du virus par ce type de contact est plus élevé.
- Les voyages, le travail dans un environnement à haut risque (tel qu'un établissement de soins de santé) et la participation à des rassemblements (p. ex. à des cérémonies ou à des événements culturels) sont également des activités à haut risque qui accroissent la possibilité d'avoir été exposé au virus.
- Toute personne identifiée dans le cadre d'un processus de recherche des contacts et considérée comme à haut risque pour ce qui est de la transmission du virus de la COVID-19 par un contact donné sera informée directement. À ce moment-là, les responsables de la santé publique lui expliqueront également les mesures qu'elle doit prendre (p. ex. auto-isolement chez elle, dépistage, etc.).
- Les responsables de la santé publique pourraient ne pas communiquer avec les personnes qui ont été identifiées dans le cadre du processus de recherche des contacts mais qui sont considérées comme à faible risque pour ce qui est de la transmission du virus.

Pourquoi la recherche des contacts prend-elle autant tant de temps?

La recherche des contacts est un processus complexe et à forte intensité de main-d'œuvre. La durée du processus dépend de la situation. Si la personne concernée a récemment voyagé, a assisté à de grands rassemblements ou a été en contact étroit avec un grand nombre de personnes, le processus de recherche des contacts sera plus long que pour une personne qui s'est déjà isolée chez elle et a pris d'autres précautions.



Je sais ou j'ai entendu dire qu'il y a un cas de COVID-19 dans ma communauté. Pourquoi les noms des personnes infectées ne sont-ils pas divulgués?

Aucun renseignement personnel sur une personne infectée par la COVID-19 ne doit être divulgué publiquement. Même en cas d'urgence sanitaire, les règles fédérales et provinciales ou territoriales en matière de protection des renseignements personnels continuent de s'appliquer, et nous devons continuer à respecter la dignité et la vie privée de chacun. Les renseignements personnels tels que le nom, la communautés d'origine et les informations sur l'état de santé des personnes atteintes de la COVID-19 ne sont communiquées aux responsables de la santé que si nécessaire.

N'oubliez pas que bon nombre de communautés des Premières Nations sont très petites. La divulgation de renseignements personnels peut nuire aux personnes et faire courir un risque à des communautés entières en rendant plus difficile la prestation de soins adéquats par les professionnels de la santé.

Nous demandons à tous les membres des communautés touchées de respecter la vie privée de leurs amis, de leur famille et de leurs voisins tandis que nous nous efforçons tous de surmonter cette période difficile.

Le chef, les dirigeants locaux ou les Aînés savent-ils qui est la personne infectée?

Les chefs ou autres dirigeants locaux... sont informés **UNIQUEMENT** s'il y a un cas de COVID-19 dans leur communautés de façon à leur permettre de prendre les mesures qui s'imposent pour protéger et aider la communauté conformément aux plans d'urgence établis. **AUCUN RENSEIGNEMENT** personnel ou permettant d'identifier une personne ne sera communiqué aux chefs, aux dirigeants des communautés ou à d'autres personnes responsables de dossiers ne relevant pas de la santé.

Comment puis-je savoir si j'ai été en contact avec des personnes infectées si j'ignore de qui il s'agit?

- Si la recherche des contacts montre que vous êtes à risque pour avoir été en contact avec une personne atteinte de la COVID-19, les responsables de la santé communiqueront avec vous directement. Ils vous expliqueront également les mesures que vous devrez prendre (p. ex. vous isoler chez vous, vous faire dépister, etc.)
- Si les responsables de la santé n'ont pas communiqué avec vous et que vous craignez tout de même d'avoir été en contact avec une personne infectée par la COVID-19, restez chez vous en auto-isolement et communiquez avec votre fournisseur local de soins de santé.
- Votre santé est trop essentielle pour que vous vous fiez à des rumeurs, à des messages trouvés sur des médias sociaux ou à des informations provenant de sources non fiables pour agir.



Comment faire pour protéger ma famille et ma communauté si je ne sais pas qui est infecté?

- Pour vous protéger vous-même et protéger votre famille et votre communauté, le meilleur moyen est de suivre les instructions des responsables de la santé et celles provenant d'autres sources fiables et de confiance.
- Suivez notamment les consignes suivantes :
 - évitez les rassemblements;
 - lavez-vous les mains souvent pendant au moins 20 secondes;
 - appliquez les règles d'éloignement physique en vous tenant toujours à 2 mètres (ou à 6 pieds) des autres;
 - toussiez ou éternuez dans votre coude;
 - si vous ne vous sentez pas bien, isolez-vous et communiquez avec votre fournisseur local de soins de santé.